

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 décembre 2014, adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Présidente
du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort
des enfants en temps de conflit armé**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé rendant compte des activités qu'il a menées du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014. Le Groupe de travail entend désormais soumettre un rapport couvrant l'année calendaire.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport qui l'accompagne comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Sylvie Lucas



Rapport annuel sur les activités du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, créé en application de la résolution 1612 (2005)

(Du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014)

I. Introduction

1. Le 26 juillet 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés.

2. Au paragraphe 8 de la résolution, le Conseil de sécurité a décidé de créer un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les rapports du mécanisme visé au paragraphe 3 de la résolution, les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de la résolution, et toutes autres informations qui lui seraient communiquées. Il a décidé en outre de charger le groupe de travail de :

a) Lui recommander des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris de formuler des recommandations touchant le mandat des opérations de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit;

b) Demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution.

3. En application de la résolution 1612 (2005), le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé fait rapport au Conseil sur les faits nouveaux ayant trait au Groupe de travail¹. Au cours de la période considérée (1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014), le Groupe de travail a tenu 14 réunions, les 26 juillet, 16 août, 25 octobre et 6 décembre 2013, et les 14 février, 1^{er} mai, 2, 6 et 20 juin, 7 et 21 juillet, 19 septembre, 26 novembre et 8 décembre 2014, sous la présidence de Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la même période, le Groupe de travail a tenu 32 consultations, ainsi que diverses réunions bilatérales.

II. Questions de fond abordées

Trente-neuvième réunion

4. À sa trente-neuvième réunion, le 26 juillet 2013, le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit

¹ Les rapports annuels du Groupe de travail portent sur les périodes allant du 26 juillet 2005 au 30 juin 2006 (S/2006/497), du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (S/2007/428), du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (S/2008/455), du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (S/2009/378), du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (S/2010/410), du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (S/2011/610), du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (S/2012/718) et du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (S/2013/710).

armé au Yémen (S/2013/383), couvrant la période allant de juillet 2011 à mars 2013. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions. Elle a également donné des détails sur les violations et les sévices dont les enfants sont victimes au Yémen. Bien qu'il reste encore des problèmes à régler, le Gouvernement yéménite a pris des mesures essentielles pour protéger les enfants des conséquences des conflits, parmi lesquelles l'approbation et l'adoption par le Comité interministériel des dispositions du projet de plan d'action visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales yéménites, qui comprend notamment des dispositions à long terme. Elle a souligné l'importance de la volonté politique, qui devait se traduire par l'adoption et la mise en œuvre rapides du plan d'action; demandé instamment aux principaux acteurs internationaux de soutenir durablement le plan d'action; et souligné l'importance d'une approche globale.

5. Le Représentant Permanent du Yémen a présenté la position de son gouvernement sur le rapport du Secrétaire général. Les principaux éléments de sa déclaration ainsi que de l'échange de vues qui a eu lieu entre les membres du Groupe de travail sont consignés dans le résumé figurant dans les conclusions de la réunion (S/AC.51/2013/3).

6. Le Groupe de travail a également entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la mission qu'elle avait effectuée en République arabe syrienne et dans la région (Jordanie, Iraq, Turquie et Liban) du 28 juin au 19 juillet 2013, et le Directeur des programmes d'urgence du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a présenté la note horizontale du Secrétaire général pour la période allant de janvier à mars 2013.

Quarantième réunion

7. À sa quarantième réunion, le 16 août 2013, le Groupe de travail a adopté les conclusions du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Myanmar (S/2013/258), publiées comme document du Conseil de sécurité daté du 16 août 2013 (S/AC.51/2013/2). Après l'adoption des conclusions, le Représentant permanent du Myanmar a présenté la position de son gouvernement.

8. La Présidente du Groupe de travail s'est ensuite acquittée des tâches qui lui étaient confiées dans les conclusions, notamment en écrivant à la Présidente du Conseil de sécurité pour lui demander de remettre des lettres au Gouvernement du Myanmar et au Secrétaire général, et en adressant des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration publique du Groupe de travail a été publiée le 11 septembre 2013 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/11116).

Quarante et unième réunion

9. À sa quarante et unième réunion, le 25 octobre 2013, le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines (S/2013/419), qui porte sur la période allant de décembre 2009 à novembre 2012.

10. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales

conclusions. Elle a expliqué qu'aux Philippines, les enfants continuent d'être victimes de violations graves dans les conflits armés se déroulant dans la région de Mindanao et d'autres régions reculées. Elle a également souligné que des progrès notables avaient été réalisés à la fin de 2012 par le Gouvernement philippin et certains groupes armés et insisté sur le fait que le Gouvernement avait œuvré de manière exemplaire dans le domaine de la protection de l'enfance à l'échelon international, notamment en participant à l'élaboration d'une législation spécifique destinée à protéger les enfants et à prévenir les violations de leurs droits en temps de conflit. Le Gouvernement est sur le point de publier des directives militaires interdisant l'utilisation des écoles à des fins militaires et élabore une stratégie complète sur les enfants et les conflits armés pour ses forces armées. Il fallait néanmoins renforcer la surveillance des unités géographiques paramilitaires des forces armées civiles (CAFGU). La Représentante spéciale a également indiqué que son bureau avait mené des discussions pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action du Front de libération islamique Moro visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants.

11. Durant la réunion, le Représentant permanent adjoint des Philippines a présenté la position de son gouvernement sur le rapport du Secrétaire général. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues. Les principaux éléments de la déclaration du Représentant permanent ainsi que de l'échange de vues qui a eu lieu entre les membres du Groupe sont consignés dans le résumé figurant dans les conclusions de la réunion ([S/AC.51/2014/1](#)).

12. Toujours à la même réunion, le Directeur général adjoint de l'UNICEF a également présenté la note horizontale du Secrétaire général pour la période allant d'avril à juin 2013.

Quarante-deuxième réunion

13. À sa quarante-deuxième réunion, le 6 décembre 2013, le Groupe de travail a adopté les conclusions du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Yémen ([S/2013/383](#)), publiées comme document du Conseil de sécurité daté du 9 décembre 2013 ([S/AC.51/2013/3](#)). Après l'adoption des conclusions, le Représentant permanent du Yémen a présenté la position de son gouvernement.

14. La Présidente du Groupe de travail s'est ensuite acquittée des tâches qui lui étaient confiées dans le cadre des conclusions, notamment en écrivant au Président du Conseil de sécurité pour lui demander de remettre des lettres au Gouvernement du Yémen et au Secrétaire général, et en adressant des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration publique du Groupe de travail a été publiée le 20 décembre 2013 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/11228).

15. Le Groupe de travail a également entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la mission qu'elle avait effectuée en République démocratique du Congo, du 17 au 23 novembre 2013, ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par l'armée nationale tchadienne. La Présidente du Groupe de travail a rendu compte de la visite que le Groupe avait effectuée au Myanmar du 30 novembre au 4 décembre 2013.

Quarante-troisième réunion

16. À sa quarante-troisième réunion, le 14 février 2014, le Groupe de travail a adopté les conclusions du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines (S/2013/419), publiées comme document du Conseil de sécurité daté du 19 février 2014 (S/AC.51/2014/1). Après l'adoption, le représentant des Philippines a présenté la position de son gouvernement.

17. La Présidente du Groupe de travail s'est ensuite acquittée des tâches qui lui étaient confiées dans le cadre des conclusions, notamment en écrivant à la Présidente du Conseil de sécurité pour lui demander de remettre des lettres au Gouvernement des Philippines et au Secrétaire général, et en adressant des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration publique du Groupe de travail a été publiée le 27 février 2014 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/11301).

18. Le Groupe de travail a également examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République arabe syrienne (S/2014/31), qui porte sur la période allant du 1^{er} mars 2011 au 15 novembre 2013.

19. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions. Elle a déclaré que des violations graves des droits des enfants, et de lourdes atteintes à ceux-ci, étaient notamment perpétrées par les forces armées syriennes, les services de renseignement syriens, les forces de défense nationale, ainsi que par des milices proches du Gouvernement, telles que les shabbiha. Les groupes armés de l'opposition s'étaient également rendus coupables de violations graves, a-t-elle poursuivi, citant les groupes armés kurdes syriens dont les unités de protection populaire (YPG), les groupes affiliés à l'Armée syrienne libre, le Front el-Nosra, Ahrar el-Cham, l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes indépendants ou non identifiés.

20. Le Représentant permanent adjoint de la République arabe syrienne a présenté les vues de son gouvernement sur le rapport du Secrétaire général. Les principaux éléments de sa déclaration ainsi que de l'échange de vues qui a eu lieu entre les membres du Groupe sont consignés dans le résumé figurant dans les conclusions de la réunion (S/AC.51/2014/4).

21. Le Directeur adjoint de la Division des programmes de l'UNICEF a également présenté la note horizontale du Secrétaire général pour la période allant de juillet à septembre 2013.

Quarante-quatrième réunion

22. À la quarante-quatrième réunion, le 1^{er} mai 2014, le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Mali (S/2014/267), qui porte sur la période allant de janvier 2012 à décembre 2013.

23. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions. Elle a déclaré que depuis le début du conflit, des violations graves avaient été commises à l'encontre des enfants dans le nord du Mali par tous les groupes armés et, dans une moindre mesure, par les forces armées maliennes et les milices progouvernementales. Précisant que la situation avait évolué de manière

significative, elle a félicité les autorités maliennes pour les progrès accomplis en matière de politique et de sécurité. Tout en saluant la signature du Protocole d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement malien sur le transfert et la démobilisation d'enfants et l'adoption de la circulaire interministérielle sur la protection des enfants libérés par les forces armées et les groupes armés, elle a déclaré demeurer préoccupée par l'impunité des auteurs de violations graves, ainsi que par les placements en détention de mineurs pour des faits en rapport avec le conflit armé. Elle a ajouté que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves devait être renforcé.

24. Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali a présenté la position de son gouvernement sur le rapport du Secrétaire général. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues. Les principaux éléments de la déclaration du Chargé d'affaires ainsi que de l'échange de vues entre les membres du Groupe sont consignés dans le résumé figurant dans les conclusions de la réunion (S/AC.51/2014/2).

25. Le Directeur adjoint de l'UNICEF a présenté la note horizontale du Secrétaire général pour la période allant d'octobre à décembre 2013.

Quarante-cinquième réunion

26. À sa quarante-cinquième réunion, le 2 juin 2014, le Groupe de travail a entendu un exposé sur le sort des enfants dans le conflit armé au Soudan du Sud fait par visioconférence depuis Djouba par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et les coprésidents de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies concernant les violations perpétrées contre des enfants (le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et la Représentante de l'UNICEF au Soudan du Sud). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a également présenté un exposé.

27. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSS a indiqué qu'avant le début du conflit, en décembre 2013, des progrès significatifs avaient été accomplis dans le domaine de la protection de l'enfance, le plan d'action pour le Soudan du Sud ayant été une nette réussite. Malheureusement, la crise avait en grande partie annulé les progrès accomplis. On estimait que plus d'un demi-million d'enfants avaient été touchés par le conflit en cours au Soudan du Sud.

28. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a indiqué que, depuis le début du conflit, en décembre 2013, certaines informations reçues grâce au mécanisme de surveillance et de communication de l'information indiquaient que les deux parties au conflit étaient responsables de violations et de sévices commis contre des enfants, qu'il s'agisse de meurtres, de mutilations, de recrutement et d'utilisation dans le conflit ainsi que de violences sexuelles.

29. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté un exposé au Groupe de travail sur les débats qu'elle avait tenus du 9 au 11 mai 2014, à Addis-Abeba, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, ainsi qu'avec l'équipe de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les moyens de prévenir les

violations et les sévices dont les enfants étaient victimes au Soudan du Sud et d'y mettre fin. Des représentants du Gouvernement ont confirmé qu'il souhaitait honorer de nouveau ses obligations dans le cadre du plan d'action, et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition a accepté de signer un accord avec l'Organisation des Nations Unies par lequel il s'engageait à mettre fin aux violations commises contre les enfants.

30. Les membres du Groupe de travail ont vivement condamné les violations et sévices commis contre les enfants par toutes les parties au conflit armé au Soudan du Sud. Ils ont souligné que le Gouvernement devait mettre intégralement et immédiatement en œuvre son plan d'action et que le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition devait respecter intégralement et immédiatement les engagements pris tendant à prévenir les violations et les sévices contre les enfants ou à y mettre fin. La Présidente a pris note de l'invitation faite au Groupe de travail par l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants à se rendre au Soudan du Sud et proposé que le Groupe de travail publie un communiqué de presse au sujet de la réunion, comme le prévoit son mandat. Ce communiqué a été publié le 5 juin 2014.

Quarante-sixième réunion

31. À sa quarante-sixième réunion, le 6 juin 2014, le Groupe de travail a entendu la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Ils ont notamment évoqué la coopération avec l'Union africaine en matière de protection des enfants touchés par un conflit armé, y compris la première séance publique du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine consacrée à la question des enfants touchés par un conflit armé, tenue le 8 mai 2014.

32. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a rappelé qu'en 2013, un partenariat avait été signé, en étroite collaboration avec l'UNICEF, entre son bureau et le Département paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine pour sceller leur engagement commun à protéger les enfants touchés par un conflit armé en Afrique. Elle a dit que le partenariat visait à élaborer une stratégie de prise en compte de la protection de l'enfance dans l'ensemble des activités de l'Union africaine et à institutionnaliser des politiques et procédures de protection de l'enfance en application des normes régionales et internationales.

33. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine a constaté que le Conseil de paix et de sécurité était l'instance la mieux placée pour faire en sorte que la protection de l'enfance soit prise en compte dans toutes les activités de l'Union. Le Commissaire a souligné qu'il importait de recenser les bonnes pratiques concernant les programmes holistiques à long terme de réintégration des enfants et dit que l'Union africaine était déterminée à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour garantir l'application du principe de responsabilité.

34. Les membres du Groupe de travail ont salué les activités menées par l'Union africaine en faveur des enfants en temps de conflit armé et se sont félicités de la possibilité de nouer un dialogue avec elle. Ils ont également accueilli avec satisfaction la tenue de la première séance publique du Conseil de paix et de sécurité consacrée à la question des enfants touchés par un conflit armé et la

proposition du Conseil de nommer un envoyé spécial de l'Union africaine pour l'enfance en Afrique.

35. La Représentante spéciale du Secrétaire général a par ailleurs rendu compte au Groupe de travail de la mission qu'elle avait effectuée au Yémen du 13 au 15 mai 2014.

Quarante-septième réunion

36. À sa quarante-septième réunion, le 20 juin 2014, le Groupe de travail a entendu la Procureure de la Cour pénale internationale au sujet des travaux de la Cour concernant les enfants en temps de conflit armé.

37. La Procureure a dit que le sort des enfants en temps de conflit armé était devenu l'une des pierres angulaires de la jurisprudence récente de la Cour pénale internationale. Lors du premier procès de Thomas Lubanga Dyilo, l'intéressé était essentiellement accusé d'avoir enrôlé des enfants comme soldats. Son bureau s'était également employé à ce que, au-delà de la question particulière des enfants soldats, toutes les manières dont les enfants pouvaient être touchés par la guerre soient prises en compte. La Procureure a en outre informé le Groupe de travail que son bureau avait commencé à élaborer un nouveau document directif concernant la prise en compte des questions relatives à l'enfance.

38. Les membres du Groupe de travail ont salué les travaux engagés par la Cour pénale internationale concernant le sort des enfants en temps de conflit armé.

Quarante-huitième réunion

39. À sa quarante-huitième réunion, le 7 juillet 2014, le Groupe de travail a fait siennes les conclusions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Mali (S/2014/267). Ces conclusions ont été publiées comme document du Conseil de sécurité, en date du 7 juillet 2014 (S/AC.51/2014/2). À la suite de l'adoption des conclusions, le Chargé d'affaires par intérim du Mali a présenté la position de son gouvernement à leur sujet.

40. La Présidente du Groupe de travail s'est ensuite acquittée des tâches qui lui étaient confiées dans les conclusions, notamment en adressant au Président du Conseil de sécurité une lettre contenant des recommandations à l'intention du Conseil et demandant au Président de transmettre des lettres au Gouvernement malien et au Secrétaire général, et également en adressant des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration de la Présidente du Groupe de travail a été publiée le 8 août 2014 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/11518).

41. La Représentante spéciale du Secrétaire général a rendu compte de la mission qu'elle avait effectuée au Soudan du Sud du 22 au 27 juin 2014.

42. Le Directeur adjoint de la Division des programmes de l'UNICEF a présenté la note horizontale du Secrétaire général pour la période allant du mois de janvier au mois de mars 2014.

Quarante-neuvième réunion

43. À sa quarante-neuvième réunion, le 21 juillet 2014, le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit

armé en République démocratique du Congo (S/2014/453), relatif à la période allant du mois de janvier 2010 au mois de décembre 2013.

44. La Représentante spéciale du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et ses principales conclusions. Toutes les parties au conflit avaient commis de graves violations sur la personne d'enfants. La Représentante spéciale a salué les efforts déployés par le Gouvernement congolais pour protéger les enfants, en particulier la signature, le 4 octobre 2012, du Plan d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que les violences sexuelles et autres violations graves commises sur la personne d'enfants par les forces armées et les forces de sécurité nationales, la participation du Gouvernement à la campagne « Enfants, pas soldats » et la nomination, le 14 juillet 2014, d'une conseillère du Président pour les questions touchant aux violences sexuelles et au recrutement d'enfants. Elle a souligné que la lutte contre l'impunité était cruciale pour mettre un terme aux violations graves dont les enfants étaient victimes et que de nouveaux progrès devaient être accomplis à cet égard.

45. Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a présenté la position de son gouvernement au sujet du rapport du Secrétaire général. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues. Les principaux éléments de la déclaration du Représentant permanent et de l'échange de vues sont consignés dans le résumé accompagnant les conclusions de la réunion (S/AC.51/2014/3).

46. La Représentante spéciale sur le sort des enfants en temps de conflit armé a également informé le Groupe de travail de la situation des enfants touchés par le conflit armé en Iraq.

Cinquantième réunion

47. À sa cinquantième réunion, le 19 septembre 2014, le Groupe de travail a fait siennes les conclusions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo (S/2014/453). Ces conclusions ont été publiées comme document du Conseil de sécurité, en date du 18 septembre 2014 (S/AC.51/2014/3). À la suite de leur adoption, un représentant de la République démocratique du Congo a présenté la position de son gouvernement à leur sujet.

48. La Présidente du Groupe de travail s'est ensuite acquittée des tâches qui lui étaient confiées dans les conclusions, notamment en adressant à la Présidente du Conseil de sécurité une lettre contenant des recommandations à l'intention du Conseil et demandant à la Présidente de transmettre des lettres au Gouvernement congolais, au Secrétaire général et à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et également en adressant des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration de la Présidente du Groupe de travail a été publiée le 7 novembre 2014 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/11635).

Cinquante et unième réunion

49. À sa cinquante et unième réunion, le 26 novembre 2014, le Groupe de travail a fait siennes les conclusions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les

enfants et le conflit armé en République arabe syrienne (S/2014/31). Ces conclusions ont été publiées comme document du Conseil de sécurité, en date du 26 novembre 2014 (S/AC.51/2014/4). À la suite de leur adoption, le Représentant permanent de la République arabe syrienne a présenté la position de son gouvernement à leur sujet.

50. La Présidente du Groupe de travail s'est ensuite acquittée des tâches qui lui étaient confiées dans les conclusions, notamment en adressant au Président du Conseil de sécurité une lettre contenant des recommandations à l'intention du Conseil et demandant au Président de transmettre des lettres au Gouvernement syrien, et également en adressant des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration de la Présidente du Groupe de travail a été publiée le 18 décembre 2014 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/11716).

Cinquante-deuxième réunion

51. À la cinquante-deuxième réunion, le 8 décembre 2014, la Présidente du Groupe de travail a rendu compte de la visite que le Groupe avait effectuée en République démocratique du Congo du 30 novembre au 4 décembre 2014.

52. Au cours de la réunion, le Directeur adjoint des programmes d'urgence de l'UNICEF a présenté la note horizontale mondiale du Secrétaire général pour la période allant d'avril à juin 2014.

53. La Présidente a fait des observations finales, dans lesquelles elle a passé en revue les activités menées par le Groupe de travail au cours des deux dernières années.

III. Questions diverses

54. À l'invitation du Gouvernement du Myanmar, le Groupe de travail a effectué une visite de quatre jours au Myanmar, du 30 novembre au 4 décembre 2013. La délégation était composée des huit Membres suivants du Conseil : Azerbaïdjan, Australie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guatemala, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Luxembourg, en qualité de Président du Groupe de travail.

55. L'objet de la visite était d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action signé le 27 juin 2012, en présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, par le Gouvernement et l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants; d'examiner les problèmes et questions en suspens devant faire l'objet de mesures de suivi et de rapports au titre de la résolution 1612 (2005) et de résolutions ultérieures du Conseil de sécurité; de s'entretenir avec les ministères et responsables gouvernementaux concernés, les acteurs chargés de la protection de l'enfance, les organisations non gouvernementales et les enfants et recueillir des informations de première main sur la situation des enfants touchés par le conflit armé au Myanmar, en prêtant une attention particulière aux efforts déployés par Tatmadaw pour appliquer le plan d'action et aux difficultés rencontrées, y compris en ce qui concerne les acteurs non étatiques mentionnés dans le rapport annuel du Secrétaire général; et de recenser les

obstacles entravant la réintégration des enfants liés aux forces et groupes armés au Myanmar et les possibilités qui s'offraient en la matière.

56. Du 30 novembre au 4 décembre 2014, le Groupe de travail a effectué une visite de quatre jours en République démocratique du Congo. La délégation était composée des membres suivants du Conseil : Australie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Lituanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda et Luxembourg, en qualité de Président du Groupe de travail.

57. Les objectifs de la visite étaient d'examiner l'état d'avancement de l'application du plan d'action signé le 4 octobre 2012 par le Gouvernement et l'Équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies concernant les violations perpétrées contre des enfants; d'avoir un échange de vues au sujet des conclusions sur le sort des enfants dans le conflit armé en République démocratique du Congo qui avaient été adoptées le 19 septembre 2014; de s'entretenir avec les ministères compétents et d'autres responsables gouvernementaux, ainsi qu'avec des acteurs de la protection de l'enfance, des organisations non gouvernementales et des enfants ayant été associés à des groupes armés, afin d'obtenir des informations de première main sur la situation des enfants touchés par le conflit armé en République démocratique du Congo, en s'attachant particulièrement aux efforts de mise en conformité menés par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et aux problèmes qui subsistent, notamment en ce qui concerne les acteurs non étatiques recensés dans le rapport annuel du Secrétaire général; et d'évaluer les obstacles et les possibilités en matière de réintégration des enfants associés à des forces et groupes armés en République démocratique du Congo.

58. Le Secrétariat a continué de mettre à la disposition du Groupe de travail un espace dans eRoom, permettant aux membres d'avoir accès à la mémoire institutionnelle du Groupe après saisie d'un identifiant et d'un mot de passe utilisateur, ainsi qu'une page Web. Pendant la période examinée, la page Web du Groupe de travail a par ailleurs continué d'être accessible.
